

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL

DELIBERATION N°02/2023

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Exprimés
14	8	11

Date de la convocation
27 janvier 2023

Date d'affichage
06 février 2023

Objet de la délibération

DE LA COMMUNE DE COURCELLES-LES-MONTBELIARD
(25420)

Séance du 03 février 2023

L'an deux mille vingt-trois

Et le trois du mois de février

à 18h00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christian QUENOT, Maire.

Présents : Christian QUENOT, Jean-Louis CARRERE, Nathalie PEIRO, Robert PERSONENI, Hakima KOCH, Alain LEMOINE, Bernard MARTINA, Josette PARRENIN

Représentés :

Janine BARTEL (procuration à Nathalie PEIRO)
Jean-Marc ETIENNEY (procuration à Christian QUENOT)
Noëlle PEQUIGNOT (procuration à Hakima KOCH)

Absents : Sylvie BICHET, Damien LOCATELLI, Sylvie ROULLAIS

Formant la majorité des membres en exercice.
Monsieur Robert PERSONENI a été désigné secrétaire de séance.

**Enfouissement des réseaux
d'électricité**

Rue du Bois

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est envisagé de réaliser un programme d'enfouissement des réseaux de distribution publique d'électricité existants sous la maîtrise d'ouvrage du SYDED.

L'opération est située **rue du Bois au niveau du parking du cimetière**.

L'estimation sommaire du coût global de l'opération s'élève à **4 950 € TTC**. Les coûts inhérents à chaque catégorie de travaux, ainsi que les participations financières, sont précisés dans l'annexe « prévisionnelle » de la convention financière jointe.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés :

1. **S'ENGAGE** à inscrire les crédits nécessaires au budget primitif de la collectivité,
2. **DEMANDE** au SYDED d'assurer la maîtrise d'ouvrage de l'ensemble des travaux définis ci-dessus,
3. **AUTORISE** le Maire à signer la convention financière jointe relative à l'ensemble des travaux, ainsi que l'annexe « prévisionnelle » et à signer tous les documents nécessaires au bon déroulement de cette opération.

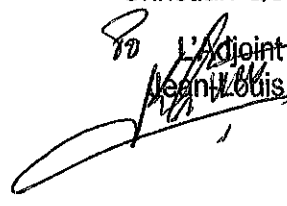

MAIRIE de
13 FEV. 2023

Courcelles-les-Montbéliard

Acte rendu exécutoire
après dépôt en s/prefecture
le 08/02/2023
et publication ou notification
du 08/02/2023

Le Maire,
Christian QUENOT

L'Adjoint au Maire
Jean-Louis CARRERE

SOUS-PREFECTURE

09 FEV. 2023

MONTBELIARD